

DECISION DU MAIRE N° 25-025

TARIFS CULTURE 2025/2026 POUR LE CENTRE D'ACTION CULTURELLE DOMINIQUE DE ROUX (CAC), LA PROGRAMMATION CULTURELLE, ET LA MEDIATHEQUE PIERRE AMOUROUX

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°23-051 du 28 août 2023 relative à la délégation de pouvoir donnée au Maire ;

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs publics applicables au Centre d'Action Culturelle Dominique de Roux et à la Médiathèque Pierre Amouroux pour la saison 2025/2026.

Considérant la volonté de fixer les tarifs annuels du Centre d'Action Culturelle (CAC) pour les différents cours et stages dispensés par les enseignants, ainsi que les tarifs des actions et programmations culturelles, et ceux de la Médiathèque Pierre Amouroux ;

Considérant la délégation donnée au Maire de pouvoir modifier chaque année, dans les limites de l'inflation 2024 (+2,3%), majoré de + ou - 5%, tous les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs annuels du Centre d'Action Culturelle (CAC) pour les différents cours et stages dispensés par les enseignants, ainsi que les tarifs des actions et programmations culturelles, et ceux de la Médiathèque Pierre Amouroux, à partir de septembre 2025 pour la saison 2025/2026 comme suit :

TARIFS CULTURE 2025.2026 (en rouge surligné en jaune)							
TARIFS CAC							
QUOTIENT	EXTRAMUROS	20 000 €	14 000 € à 20 000 €	10 500 € à 14 000 €	7 300 € à 10 500 €	3 030 € à 7 300 €	0 € à 3 030 €
TRANCHE	A+	A	B	C	D	E	F
MUSIQUE : CURSUS INSTRUMENTAL, MUSIQUES ACTUELLES, JAZZ, CHANT dont classe de découverte instrumentale							
Pack C1 Diplômant	578 €	487 €	432 €	378 €	325 €	271 €	216 €
+ 2,3 % IM et EM	591 €	498 €	442 €	387 €	332 €	277 €	221 €
Pack C2 Diplômant	800 €	671 €	598 €	522 €	447 €	373 €	298 €
+ 2,3 % IM et EM	818 €	686 €	612 €	534 €	457 €	382 €	305 €
Pack C3 Diplômant	1 066 €	896 €	797 €	697 €	598 €	499 €	399 €
+ 2,3 % IM et EM	1091 €	917 €	815 €	713 €	612 €	510 €	408 €
Pack C1 Non diplômant	487 €	411 €	363 €	319 €	273 €	229 €	183 €

2025/
Commune d'Épône - Décision N° 25/025
1.4 – Autres types de contrats

+ 2,3 % IM et EM	498 €	420 €	371 €	326 €	279 €	234 €	187 €		
Pack C2 Non diplômant	685 €	577 €	514 €	449 €	384 €	321 €	258 €		
+ 2,3 % IM et EM	701 €	590 €	526 €	459 €	393 €	328 €	264 €		
Pack C3 Non diplômant	929 €	783 €	694 €	608 €	520 €	434 €	348 €		
+ 2,3 % IM et EM	950 €	801 €	710 €	622 €	532 €	444 €	356 €		
2 ^{-ème} instrument hors parcours 0h30	397 €	334 €	296 €	260 €	222 €	185 €	149 €		
+ 2,3 % IM et EM	406 €	342 €	303 €	266 €	227 €	189 €	152 €		
2 ^{-ème} instrument hors parcours 0h45	595 €	501 €	445 €	388 €	334 €	277 €	222 €		
+ 2,3 % IM et EM	609 €	513 €	455 €	397 €	342 €	283 €	227 €		
2 ^{-ème} instrument hors parcours 1h00	793 €	667 €	594 €	520 €	445 €	371 €	296 €		
+ 2,3 % IM et EM	811 €	682 €	608 €	532 €	455 €	380 €	303 €		
PRATIQUES COLLECTIVES SEULES, EVEIL DANSE, THÉÂTRE, MUSIQUE, DÉCOUVERTE ARTISTIQUE									
Chœurs, ensembles instrumentaux, ateliers	131 €	117 €	111 €	107 €	101 €	94 €	86 €		
+ 2,3 % + 5% IM et EM	141 €	126 €	119 €	115 €	108 €	101 €	92 €		
Forfait pratiques collectives pour les cursus non-diplômants	65 €	59 €	57 €	52 €	50 €	48 €	44 €		
+ 2,3 % + 5% IM et EM	70 €	63 €	61 €	56 €	54 €	52 €	47 €		
COURS COLLECIFS MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE, ARTS VISUELS dont initiations									
Cours de 1h00 (dont initiation)	200 €	176 €	168 €	159 €	151 €	145 €	136 €		
+ 2,3 % IM et EM	205 €	180 €	172 €	163 €	154 €	148 €	139 €		
Cours de 1h15	217 €	195 €	185 €	176 €	168 €	157 €	151 €		
+ 2,3 % IM et EM	222 €	199 €	189 €	180 €	172 €	161 €	154 €		
Cours de 1h30	241 €	214 €	204 €	193 €	184 €	174 €	159 €		
+ 2,3 % IM et EM	247 €	219 €	209 €	197 €	188 €	175 €	163 €		
Cours de 2h00	292 €	260 €	245 €	235 €	222 €	212 €	201 €		
+ 2,3 % IM et EM	299 €	266 €	251 €	240 €	227 €	217 €	206 €		
Cours de 2h30	336 €	298 €	281 €	269 €	254 €	241 €	229 €		
+ 2,3 % IM et EM	344 €	305 €	287 €	275 €	260 €	247 €	234 €		
Cours de 3h00	367 €	327 €	311 €	296 €	280 €	266 €	254 €		
+ 2,3 % IM et EM	375 €	335 €	318 €	303 €	286 €	272 €	260 €		
à partir de 2 cours (danse uniquement)	151 €	132 €	126 €	120 €	113 €	109 €	103 €		
+ 2,3 % IM et EM	154 €	135 €	129 €	123 €	116 €	112 €	105 €		
STAGES et MASTER CLASS (forfaits)									
Selon durée et contenu du stage, master class ou animation, matériel nécessaire									
Intramuros	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	80 €		
Intramuros	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	80 €	100 €	120 €
Extramuros	15 €	30 €	45 €	60 €	75 €	90 €	120 €		
Extramuros	15 €	30 €	45 €	60 €	75 €	90 €	120 €	140 €	160 €
Les avantages intramuros s'appliquent également à l'ensemble du personnel communal									
BADGE-CLEF BIPS ACCES CAC et SALLE PIETRAGALLA									



2025/
Commune d'Épône - Décision N° 25/025
1.4 – Autres types de contrats

Perte, détérioration, non restitution	30 €	
<i>Les avantages intramuros s'appliquent également à l'ensemble du personnel communal</i>		
TARIFS ÉVÉNEMENTS, SPECTACLES, EXPOSITIONS et SAISON CULTURELLE 2025.2026		
Les tarifs proposés ont pour objectif de permettre l'accès au plus large public, d'amener et fidéliser les publics quels que soient leur âge et conditions sociales, de les inciter à fréquenter les lieux culturels. Le point fort de cette tarification traduit la volonté municipale de mettre la culture à la portée de tous. Pour les spectacles et restitutions du CAC, il s'agit d'une participation aux frais.		
EXPOSITIONS CAC et MÉDIATHEQUE	Gratuit	
LIVRET EPÔNE PATRIMOINE Publication du CAC	5 €	
CATEGORIES DE TARIFS	PLEIN	REDUIT*
TARIF A	20 €	15 €
TARIF B	15 €	10 €
TARIF C	10 €	7 €
TARIF D	7€ tarif unique	
TARIF E	5€ tarif unique	
Il est précisé que le tarif réduit est applicable : - aux jeunes de moins de 18 ans, étudiants, personnes de plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, familles (2 adultes et 2 enfants), adhérents d'une même structure collective – sur justificatifs		
La valeur des tickets (billets spectacle) par couleur pour toutes les manifestations est définie comme suit : - Tickets bleus = 20,00 € - Tickets roses = 15,00 € - Tickets jaunes = 10,00 € - Tickets verts = 7,00 € - Tickets violets = 5,00 € - Tickets blancs = gratuits et exonérés		
TARIFS DES SPECTACLES CAC		
Actions pédagogiques	TARIF E	
Concerts, Auditions avec régie, scènes ouvertes diverses, spectacle ateliers théâtre	TARIF D	
Spectacles projets pluridisciplinaires, galas de danse	TARIF C	
TARIFS SAISON CULTURELLE		
Programmation jeunes publics et seniors, ou élèves CAC	TARIF C	
Programmation de moins de 5000 € (régie et autres frais compris)	TARIF B	
Programmation de plus de 5000 € (régie et autres frais compris)	TARIF A	
TARIFS MÉDIATHEQUE PIERRE AMOUROUX		
INSCRIPTIONS		
Catégories d'usagers (sur justificatifs)		
Moins de 18 ans, étudiant épônois, Demandeur d'Emploi épônois	Gratuit	
Adulte intramuros	5 €	
Adulte extramuros	15 €	
ANIMATIONS		
Animations (selon prestation et matériel)	5 €	
PERTES OU DÉTERIORATIONS		
Livres adultes	15€ + la valeur du livre	

2025/
Commune d'Épône - Décision N° 25/025
1.4 – Autres types de contrats

Livre jeunesse	10 € + la valeur du livre
DVD	30 € + la valeur du DVD
Petits matériels (casques, souris, manettes)	30 € + la valeur du matériel
Liseuses	140 €

Article 2 : De préciser que le tarif A+ sera appliqué à tous les usagers extramuros, et que les épônois bénéficient de tarifs au quotient familial avec des tranches comprises entre A et F.

Article 3 : De préciser que la prise en charge du quotient familial est effectuée selon les modalités définies dans la délibération n° 13-06-09.

Article 4 : De préciser que la tranche A du quotient familial sera appliquée aux familles épônoises n'ayant pas fourni leur avis d'imposition dans le délai notifié dans le règlement intérieur du CAC.

Article 5 : De préciser que le non-paiement de l'année précédente entraîne l'impossibilité de s'inscrire l'année suivante.

Article 6 : De préciser que toute année commencée au CAC est due intégralement et ne peut être remboursée sauf longue maladie au-delà de deux mois d'arrêt uniquement pour les PACKS musique avec cours particuliers, sur justificatifs et en fin de saison, ni modifiée (cours, discipline, professeur).

Article 7 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 8 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- La préfecture des Yvelines
- Au service de Gestion de Mantes-la-Jolie

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le 23 MAI 2025
Et Notifié le 23 MAI 2025
Ivica JOVIC
Maire d'Épône



Fait à Épône, le 19 mai 2025

Ivica JOVIC
Maire d'Épône

